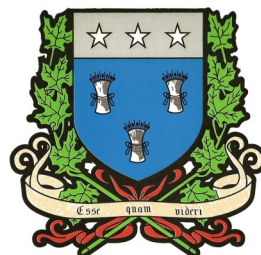


INFORMATIONS MUNICIPALES

NAPIERVILLE
NAPIERVILLE
NAPIERVILLE
NAPIERVILLE
NAPIERVILLE
NAPIERVILLE
NAPIERVILLE



(Vol. 26, n° 16) 8 juin 2018

FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2017

Chères concitoyennes, Chers concitoyens,

J'ai le plaisir de vous présenter, conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal, les faits saillants du rapport financier de l'année 2017.

ÉTATS FINANCIERS 2017 ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Les états financiers de l'an 2017 préparés et vérifiés par la firme comptable Lefavre, Labrèche, Gagné c.a., ont été lus, commentés et approuvés lors de l'assemblée ordinaire du 5 avril 2018. Vous trouverez ci-dessous une présentation sommaire dudit rapport.

	BUDGET 2017	RÉEL 2017
<u>REVENUS DE FONCTIONNEMENT</u>		
Taxes	3 606 784 \$	3 672 519 \$
Compensation donnant lieu de taxes	152 913 \$	150 983 \$
Transferts	89 520 \$	198 833 \$
Services rendus	239 888 \$	251 840 \$
Imposition de droits	139 650 \$	192 662 \$
Amendes et pénalités	20 000 \$	9 063 \$
Intérêts	19 000 \$	29 322 \$
Autres revenus	11 833 \$	7 130 \$
	<u>4 279 588 \$</u>	<u>4 512 352 \$</u>
<u>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</u>		
Administration générale	673 852 \$	662 144 \$
Sécurité publique		
• Police	374 787 \$	382 474 \$
• Sécurité incendie	275 417 \$	313 650 \$
Autres	21 000 \$	67 738 \$
Transport	604 522 \$	593 305 \$
Hygiène du milieu		
Eau et égout	655 065 \$	604 937 \$
• Matières résiduelles	318 000 \$	318 160 \$
• Cours d'eau	38 071 \$	32 005 \$
Autres	11 454 \$	11 452 \$
Santé et bien-être	15 459 \$	15 922 \$
Aménagement, urbanisme et développement	125 282 \$	108 914 \$
Loisirs et culture	768 721 \$	777 633 \$
Frais de financement	91 576 \$	80 688 \$
	<u>3 973 206 \$</u>	<u>3 969 022 \$</u>
	306 382 \$	543 330 \$
Remboursement de la dette à long terme	(144 780 \$)	(144 777 \$)
Disposition d'immobilisations		
• Produit de cession		3 109 \$
Gain (perte sur disposition)		<u>18 021 \$</u>
		21 130 \$
<u>AFFECTATIONS</u>		
Activités d'investissement	(250 672 \$)	(206 981 \$)
Excédent de fonctionnements non affecté		50 250 \$
Excédent de fonctionnements affecté	200 000 \$	200 000 \$
Réserves financières et fonds réservés	(110 930 \$)	(114 216 \$)
	<u>(161 602 \$)</u>	<u>(70 947 \$)</u>
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales		348 736 \$

RÉMUNÉRATIONS DES ÉLUS EN 2017

La rémunération de la Mairesse pour l'année 2017 fut de 19 238,68 \$ avec une allocation de dépenses de 9 619,32 \$. La conseillère et les conseillers ont reçu quant à eux la somme de 6 412,96 \$ avec une allocation de dépenses de 3 206,52 \$.

Pour ce qui est de la somme versée par la MRC des Jardins-de-Napierville pour la participation de la Mairesse et/ou de son remplaçant aux conseils mensuels pour l'année 2017, la rémunération totale est de 3 487\$ et l'allocation de 1 743\$.

VOICI QUELQUES RÉALISATIONS EFFECTUÉES AU COURANT DE L'ANNÉE 2017

- Pavage partiel des rues Bayeur, Saint-Nicolas, Forget et Pavage de la Place Dr Aumont ;
- Dépôt d'un plan de mesures compensatoires du réseau d'égout sanitaire auprès du MDDELCC ;
- Recherche en eau par le forage de deux puits ;
- Réhabilitation de conduites sanitaires sur la rue Dominique ;
- Réparation de trottoirs sur la rue de l'Église ;
- Aménagement d'une aire de jeux d'eau au Parc des Loisirs et ajout de mobilier urbain ;
- Aménagement d'une aire de repos sur la rue de l'Église ;
- Adoption d'une Politique Municipalité Amie des aînés (MADA) ;
- Poursuite de l'octroi d'arbres, barils récupérateur d'eau de pluie et composteurs ;
- Élaboration de la présentation d'un projet de piscine municipale intérieure ;
- Signature d'une entente intermunicipale en matière de Loisirs ;
- Révision du plan de mesures d'urgence
- Achat d'une pompe portative supplémentaire pour les travaux d'urgence ;

Le conseil municipal et tous les employés font tout en leur pouvoir afin de vous offrir un milieu de vie sécuritaire, dynamique et agréable et nous vous rappelons que nous sommes disponibles et prendrons assurément toutes vos suggestions et commentaires en considération.

Bien à vous

Chantale Pelletier, Mairesse

LIMITATION DE VITESSE



La limite de vitesse dans toutes les rues résidentielles sur le territoire de Napierville est de **40 km/h** (sauf les rues St Jacques et de l'Église sous juridiction provinciale, où la limite est fixée à **50 km/h**)



Par contre, la limite de vitesse est réduite à **30 km/h** aux endroits suivants:
 -Sur la rue St-Alexandre entre la rue St-Gervais et le pont Henri-Grégoire;
 -Sur la rue St-Louis;
 -Sur la rue de l'Église, en face de l'école, durant les heures scolaires

S'il vous plaît, nous vous prions de respecter ces limites pour la sécurité et la quiétude de tous!

TRAVAUX DE PAVAGE RUE SAINT-JACQUES



La Municipalité de Napierville vous informe que le Ministère des Transports procédera à la réfection de la rue Saint-Jacques, à partir du pont Daunais-Decoigne traversant la rivière l'Acadie jusqu'à la jonction de l'autoroute 15.



Les travaux débuteront **le 4 juin et se termineront vers le 13 juillet 2018.**

Les travaux de réfection se feront durant la nuit, mais la route sera quand même ouverte à la circulation locale, aux commerces ainsi qu'aux services d'urgence.

Nous vous remercions à l'avance pour votre compréhension durant cette période.

POLLUTION DE PAPIERS AUX ABORDS DES BOÎTES AUX LETTRES

Nous avons remarqué qu'aux abords des boîtes aux lettres, beaucoup de papiers sont laissés soit par terre soit entre les compartiments.

Nous aimerions pour le bien de tous que vous emportiez vos documents et les mettiez dans vos bacs de recyclage à la maison. Cela entraîne de la pollution et attire certains êtres nuisibles qui utilisent ce papier pour faire leur nid.

Nous vous rappelons que selon le Règlement municipal RM-106-3 article 9, « nul ne peut jeter, déposer ou entreposer quelconques rebuts dans un endroit public »

Ce petit geste simple nous permettra de garder notre municipalité propre.

Merci de votre collaboration!

FAUCHAGE DE TERRAINS



Le fauchage de terrains vacants doit se faire à deux reprises au cours de l'été, soit:

- ◆ Entre le 15 et 30 juin
- ◆ Entre le 15 et 31 août



La Municipalité fauchera les terrains qui n'auront pas été faits aux frais du propriétaire à raison de **225\$/heure** pour un minimum d'une heure.